



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 30 Juin 2018 à partir de 12 h 30

Salle Alizé – 40 avenue Henri Peyrusse – 31600 MURET

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale de la **Ligue de Football d'Occitanie**, qui aura lieu le **samedi 30 juin 2018** à partir de 12 h 30 à la Salle Alizé – 40 avenue Henri Peyrusse – 31600 MURET.

L'Assemblée Générale a pour ordre du jour :

12 h 30 – 14 h 00

⇒ Emargement, Vérification et enregistrement des pouvoirs

A 14 h 00

⇒ Appel des Délégués

⇒ Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur Michel CHARRANÇON, Président Délégué

⇒ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2017

⇒ Election du Président de la Ligue de Football d'Occitanie

⇒ Vote

⇒ Election d'un membre poste vacant au Comité Directeur

⇒ Vote

⇒ Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

- Mise en conformité avec les Règlements Fédéraux votés aux Assemblées Générales de la FFF (16 décembre 2017 et 2 juin 2018) et de la Ligue du Football Amateur (1 juin 2018),
- Dispositions financières de la LFO.

⇒ Présentation des futurs championnats régionaux de jeunes

⇒ Présentation des championnats régionaux de jeunes pour application en 2019/2020

⇒ Vote

⇒ Présentation des futurs championnats régionaux féminins

⇒ Vote

⇒ Questions diverses

Tous les documents nécessaires ont été mis à votre disposition sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie, sur Footclubs, et/ou envoyés par courrier postal.

Pour rappel :

Les modalités de représentation des clubs sont prévues aux Articles 12.1 à 12.3 des Statuts de la Ligue.

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3

Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU

Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le représentant d'un club de Ligue peut représenter au maximum 5 clubs de Ligue y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé et tamponné par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Les licences n'étant plus imprimées, il est rappelé aux représentants des clubs qu'une pièce d'identité sera demandée (CNI, passeport, ou permis de conduire) lors de l'émargement ainsi que le numéro de sa licence et du club. – En tout état de cause, l'identité des représentants de clubs sera vérifiée lors de l'émargement.

Si le club n'est pas représenté par son propre Président ou co-Président, le document devra obligatoirement être complété, signé par le Président, et revêtu du cachet du club.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une personne licenciée de votre club ou bien par un licencié d'un autre club représentant lui-même son club. Merci de compléter le pouvoir ci-joint et de nous retourner le document signé.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président Délégué

Michel CHARRANÇON